

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 D 00018

Numéro SIREN : 775 691 140

Nom ou dénomination : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES ET employés de l'Etat et des services publics et assimilés

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2022 sous le numéro de dépôt 26525

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES
et employés de l'État et des services publics et assimilés
148 rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret
RCS Nanterre 775 691 140

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 28 MAI 2022

L'an 2022, le samedi 28 mai à 8 heures 30 minutes, les Délégués des Sociétaires composant l'Assemblée Générale de la société LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, Société d'assurance mutuelle, se sont réunis à Lyon (69006), à La Cité Centre des Congrès, 50 quai Charles, en Assemblée Générale Mixte, sur convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'Administration par lettre adressée le 3 mai 2022 et suivant avis inséré dans le Journal d'Annonces Légales « Actus Juridiques » du 8 avril 2022.

La feuille de présence est signée à l'entrée de la salle par tous les délégués présents à l'Assemblée, tant pour eux-mêmes que pour les délégués qu'ils représentent.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son Bureau.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration Monsieur Thierry DEREZ préside l'Assemblée.

L'Assemblée Générale désigne parmi ses membres :

- en qualité de scrutateurs : Monsieur Bernard DELEPLANCQUE et Monsieur Christian SUREAU,
- en qualité de secrétaire : Madame Tèrese MOINET.

Les Membres susnommés composant le Bureau acceptent, chacun en ce qui le concerne, les fonctions qui lui sont conférées.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

L'Assemblée étant composée de 461 délégués, elle peut valablement délibérer :

- à titre ordinaire, si elle réunit le quart au moins de ses membres, soit 116 délégués présents ou représentés ;
- à titre extraordinaire, si elle réunit le tiers au moins de ses membres, soit 154 délégués présents ou représentés.

Monsieur le Président précise que 333 délégués sont présents, détenteurs de 82 pouvoirs, soit un total de 415 délégués présents ou représentés sur les 461 inscrits sur la liste de présence ; l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du Journal d'Annonces Légales « Actus Juridiques » du 8 avril 2022 contenant l'avis de convocation,
- le double des lettres de convocation adressées à chaque Membre et au Commissaire aux comptes,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que toutes les pièces prescrites par la loi,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le projet des résolutions,
- le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale,
- un exemplaire des statuts,
- la feuille de présence et les pouvoirs pour les Délégués représentés.

Puis, Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Imputation des droits d'entrée au fonds d'établissement
2. Rapport du Conseil d'administration et rapport général du Commissaire aux comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
3. Affectation du résultat
4. Ratification des indemnités compensatrices versées aux administrateurs et des remboursements de frais versés aux administrateurs et aux délégués au titre de l'exercice 2021
5. Indemnités compensatrices allouées aux administrateurs et remboursements de frais aux administrateurs et aux délégués au titre de l'exercice 2022
6. Rapports spéciaux du Commissaire aux comptes prévus au § IV de l'article R. 322-57 du Code des assurances et approbation des termes desdits rapports
7. Ratification de la cooptation d'administrateurs
8. Renouvellements de mandats d'administrateurs
9. Election d'un administrateur
10. Renouvellements des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

11. Projet de modification des statuts (à compter du 28 mai 2022)
12. Projet de fusion-absorption d'ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE par LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés
13. Projet de modification des statuts (sous conditions et à effet de la date de réalisation de la fusion-absorption)
14. Modification de la convention d'affiliation conclue avec la SGAM Covéa

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

15. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes les formalités légales

.../...

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'élire en qualité d'Administrateur Monsieur Pierre CAMILLERI, pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2028 appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice 2027.

Pour 415
Contre 0
Abstention 0

Cette résolution est adoptée.

.../...

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Thierry DEREZ

